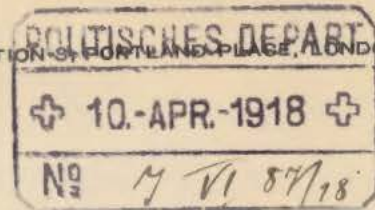


Légation de Suisse
en Grande-Bretagne

Londres, le 4 avril 1918.

ADRESSE: SWISS LEGATION, 3, PORTLAND PLACE, LONDON, W



XIX.A.9/18.

PRIÈRE DE JOINDRE À TOUT ENVOI DES TIMBRES POUR LA RÉPONSE.

Monsieur le Chef de Division,

Par votre office J.9506.I du 14 mars dernier, vous avez bien voulu m'informer que mon Collègue de Berlin désirait connaître l'organisation de la Légation de Londres, au point de vue du personnel et des attributions de chacun de mes collaborateurs. J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous quelques indications à ce sujet, tant en ce qui concerne le personnel travaillant à Portland Place, à la Légation proprement dite, qu'en ce qui concerne celui s'occupant de la représentation des intérêts allemands en Grande-Bretagne et qui, sous ma supervision, travaille dans le bâtiment de l'Ambassade d'Allemagne, à Carlton House Terrace.

1^o Légation proprement dite :

Le personnel se compose actuellement d'un secrétaire de Légation de seconde classe, d'un attaché-autorisé, de cinq commis, dont l'un, non définitivement nommé, fait office de secrétaire de chancellerie, de deux sténo-dactylographes, et enfin depuis six mois d'un attaché commercial.

Au Département Politique,
Division pour la Représentation des Intérêts
étrangers et pour l'Internement,

B e r n e .



Ce personnel qui serait suffisant en temps normal, ne l'est pas dans les circonstances actuelles. Au départ de M.Paravicini, Conseiller de la Légation, en septembre dernier, aucun collaborateur pour le remplacer ne m'a été envoyé, de sorte que la Légation ne compte ni conseiller, ni secrétaire de première classe, ni même d'attaché ordinaire.

Dans ces conditions, l'attaché commercial, en plus des questions générales commerciales et économiques pour lesquelles il a été plus spécialement nommé, doit encore s'occuper de toute une série d'affaires commerciales courantes, état de fait qui le prive en partie du temps matériel nécessaire à l'étude des premières et à la rédaction de rapports plus fréquents.

De son côté, le Secrétaire de Légation doit s'occuper entre autres du chiffrage des télégrammes, de toutes les questions d'état-civil et de passeports, des démarches qu'occasionnent les voyages de nos compatriotes, etc. L'attaché-autorisé fait fonctions d'attaché militaire et dispose pour l'aider d'un des commis. Il traite également certaines affaires de succession et d'indigénat.-

Enfin le travail de chancellerie proprement dit, tenue des registres, inscriptions, classement des dossiers, copie de la correspondance, etc, est assuré par quatre commis et deux sténo-dactylographes.

20. Division pour la représentation des intérêts allemands:

Les trois attachés spéciaux désignés par le Département Politique, soient un chef de la Division, un adjoint et un médecin chargé de la visite des camps, ont actuellement à leur disposition un personnel de chancellerie de 34 personnes; elles se répartissent entre les huit départements suivants :

1) Correspondance diplomatique et générale	4 personnes
2) Payements	2 personnes
3) Secours	5 personnes
4) Camps de prisonniers de guerre	3 personnes
5) Rapatriement de prisonniers de guerre, échange et libération	3 personnes
6) Pensions et plaintes	2 personnes
7) Comptes	2 personnes
8) Secours à des internés civils	10 personnes
	<hr/>
	31 personnes
plus	3 traducteurs.

A l'exception de quatre Allemands et d'un Américain,
ce personnel est entièrement anglais et en grande majorité
du sexe féminin.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de Division, les
assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de Suisse :

Carlier